

## ● CET et taxe foncière : préparer et gérer le contrôle fiscal en entreprise

Analyser et débattre des contentieux impôts locaux en cours pour aider l'entreprise à défendre ses prises de positions fiscales

Code  
**1312**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1 478 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

### PUBLIC

Responsables fiscaux et comptables en charge du contrôle fiscal de leur entreprise

### PRÉ-REQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles relatives aux impôts locaux

### NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

### LES POINTS FORTS

Échanges sur les derniers chefs de redressement, contentieux de place et litiges en cours avec un avocat fiscaliste, spécialisé en impôts locaux

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec

## Objectifs pédagogiques

- Gérer les étapes d'un contrôle fiscal portant sur la CET (CFE, CVAE et IFER), la taxe foncière et les taxes annexes payées par l'entreprise
- Examiner les derniers textes et solutions jurisprudentielles et doctrinales pour élaborer les meilleures réponses tactiques
- Vérifier le respect des procédures applicables en matière de contrôle des impôts locaux par l'Administration fiscale

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

### Analyser les redressements les plus fréquents au titre de la détermination de la valeur locative cadastrale

- Les méthodes d'évaluation des immeubles industriels et commerciaux
- Gérer les phases de création et de restructuration des immeubles et les déménagements
- Partage d'expériences : comment gérer un changement de méthode d'évaluation ? Quel prix de revient retient l'Administration en méthode comptable ? Que faire face à un changement d'immeuble de référence ?
- S'appuyer sur la jurisprudence qu'elle soit favorable ou non
- Les « dérives » jurisprudentielles : comment les contrer ?
- La définition et les limites des agencements fonciers
- Partage d'expériences : quelles solutions envisageables face aux problèmes rencontrés dans la détermination de la valeur locative cadastrale ?

### Tirer les conséquences de la révision cadastrale applicable depuis 2017

- Les nouvelles évaluations foncières
- Comment appréhender les nouvelles impositions et vérifier l'application du planchonnement et du lissage ?

### Identifier les points de contrôle spécifiques au calcul de la valeur ajoutée

vos accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les différentes définitions de la valeur ajoutée et les contentieux qui en découlent
- La notion de plus-value liée à l'activité normale et courante
- Partage d'expériences : quels sont les derniers chefs de redressements constatés ?

### Appliquer la territorialisation de la CVAE : la répartition des effectifs salariés

- Les procédures applicables au cas des groupes intégrés
- Le calcul de l'effectif, la répartition des salariés
- Le cas des salariés « multi-sites » ou dont l'activité s'exerce dans différents lieux

### Examiner quelques situations particulières

- Les entreprises redevables de l'IFER
- Les sociétés holdings
- Les sociétés dépourvues de la personnalité morale

### Bénéficiaire des exonérations et mesures d'allègement applicables

- Comment en bénéficier ?
- Le plafonnement de la CET

### Suivre les règles spécifiques aux procédures de rectification et de contrôle en matière d'impôts locaux

- La procédure de rectification et de contrôle : CFE, IFER, CVAE et taxe foncière (procédure contradictoire ou non)
- Les conséquences de la remise du Fichier des Écritures Comptables sur les contrôles en fiscalité locale
- La question des pénalités
- Les demandes de réductions des impositions

### Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

### A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 10 Sep. 2026
- 9 Nov. 2026

### A DISTANCE

- 10 Sep. 2026
- 9 Nov. 2026

